

**SEANCE DU 23 MARS 2015**

**2015-03-037 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**  
**Date de convocation : 17 mars 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE			
Jean-Philippe LEGAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE		X	Anne BERTHOME	Michel GALAND			
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Jacques MESPLEDE	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LEGAL
Sébastien LABORDE	X		Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET		X	Sabine AGGOUN
<b>Conseillers</b>				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE	X			James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON	X			Joël BAYLE	X		
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO				Georges DELABROY	X		
Michel FOULHOUX	X			Kléber AUDINET	X		
Philippe HEFTRE	X			Chantal DUGOURD		X	Jérôme COSNARD
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Joël BAYLE
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Richard CROS			
Michel VACHER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel MILLAIRE	X			Marcel BERTHOME	X		
Isabelle FEYRY				Chantal GANTCH	X		
Bernard NADEAU	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Jean-Louis ARCARAZ	X						
Catherine BERNADEAU		X	Isabelle HARDY	<b>Sous-total</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	
				<b>TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir</b>			<b>57</b>

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES****CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES D'ACHEMINEMENT DES COMMUNICATIONS ET D'ACCES INTERNET**

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8 traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la volonté de La Cali et des communes membres du territoire de s'engager dans la mutualisation de leurs achats afin d'en réduire les coûts, dans le sens d'un intérêt budgétaire partagé,

Considérant la nécessité pour La Cali de lancer un marché pour les services d'acheminement des communications et d'accès internet,

Considérant que les coûts de La Cali ont vocation à baisser dans la future consultation,

Considérant que les groupements de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics sont autorisés,

La Cali a pris l'initiative de proposer à ses communes membres et aux établissements du territoire, la constitution d'un groupement de commandes pour les services d'acheminement des communications et d'accès internet,

Après diagnostic des besoins, la commune de Lagorce et l'Office de tourisme Intercommunal du Libournais ont fait part de leur accord pour constituer ce groupement avec La Cali.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 mars 2015,

Vu l'avis de la Commission marchés publics et affaires juridiques en date du 11 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'adhérer au groupement de commandes pour les services d'acheminement des communications et d'accès internet,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant La Cali coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- de désigner un membre et un suppléant, pour siéger au comité de coordination et de suivi du groupement. Ces membres sont les suivants :
  - Monsieur Gérard HENRY
  - Madame Monique JULIEN.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 30/03/2015  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour exécution conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

SEANCE DU 23 MARS 2015

2015-03-038 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67  
Date de convocation : 17 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>			<b>Conseillers</b>				
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>							
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE			
Jean-Philippe LEGAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE		X	Anne BERTHOME	Michel GALAND			
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Jacques MESPLEDE	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LEGAL
Sébastien LABORDE	X		Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET		X	Sabine AGGOUN
<b>Conseillers</b>							
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Fabienne KRIER	X			James SEYNAT	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			Loïc MAGNAN	X		
David RESENDE	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Sophie BLANCHETON	X			David REDON	X		
Sylvie BOISSEL	X			Joël BAYLE	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Véronique DICORRADO				Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Michel FOULHOUX	X			Georges DELABROY	X		
Philippe HEFTRE	X			Kléber AUDINET	X		
Michelle LACOSTE	X			Chantal DUGOURD		X	Jérôme COSNARD
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Bruno LAVIDALIE	X			Philippe FAURT	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Joël BAYLE
Michel VACHER	X			Richard CROS			
Michel MILLAIRE	X			Gérard MOULINIER	X		
Isabelle FEYRY				Marcel BERTHOME	X		
Bernard NADEAU	X			Chantal GANTCH	X		
Jean-Louis ARCARAZ	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Catherine BERNADEAU		X	Isabelle HARDY				
				Sous-total	47	10	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			57

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

### ADHESION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE

-----

Sur proposition de Monsieur Gérard HENRY, Vice-président en charge des marchés publics et des affaires juridiques,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-I-2°, II et VII traitant de la constitution de groupement de commandes,

Vu la délibération n°12.11.155 relative à la constitution du groupement de commandes pour la fourniture de services de téléphonie mobile en date du 29 novembre 2012,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de services de téléphonie mobile en date du 23 novembre 2012,

Vu la signature de l'avenant en date du 27 juin 2014 portant adhésion des communes de Lagorce et de Saint Christophe de Double,

Vu l'article 4 de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de services de téléphonie mobile relatif aux modalités d'adhésion, de retrait et de dissolution du groupement,

Considérant le souhait de l'Office de Tourisme Intercommunal d'intégrer le groupement de commandes pour la fourniture de services de téléphonie mobile afin de mutualiser leurs achats et d'en réduire les coûts,

Considérant que l'adhésion de nouveaux membres au groupement implique l'accord par délibération de tous les membres actuels du groupement ainsi que la modification par avenant de la convention constitutive,

Vu les délibérations des membres au groupement approuvant l'adhésion de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 9 mars 2015,

Vu l'avis de la commission marchés publics et affaires juridiques en date du 11 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de l'Office de Tourisme Intercommunal au groupement de commandes pour la fourniture de services de téléphonie mobile,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/03/2015 et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

